



CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 16 mars 2021

COMPTE-RENDU

Le seize mars deux mil vingt et un, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel JARRASSIER, Maire.

Etaient présents : M. Michel JARRASSIER– Mme Monique ARLOT– M. Serge RENAUD– Mme Brigitte LOUIS-DUPONT– MM. Jean-Pierre BINARD – Michel CARRETIER– Mme Maryvonne MOIGNER– MM. Jean-Michel AYRAULT– Vincent CHASTANET– Mmes Karine MAUTRET– Nathalie DELURET– Karyn THIAUDIERE.

Etaient représentés : Mme Céline LOUAIL (pouvoir à M. Serge RENAUD)
M. Anthony THIMONIER (pouvoir à Mme Nathalie DELURET)

Etait excusé : M. Anthony GABIROT

Mme Nathalie DELURET a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT).

Avis sur le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 janvier 2021.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si le procès-verbal appelle des remarques.

Aucune remarque n'étant apportée, le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20h30.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le point 3 "Fiscalité : vote des taux des contributions directes 2021" est retiré de l'ordre du jour, faute d'informations suffisantes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable à la demande de Monsieur le Maire.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2020 ;
- 2 - Vote des budgets 2021 ;
- ~~3 - Fiscalité : vote des taux des contributions directes 2021 ;~~
- 4 - Prise en charge du déficit foncier du lotissement ;
- 5 - BP 2021 : Provision pour dépréciation du compte de tiers ;
- 6 - Conseil Départemental : demande de subventions au titre d'ACTIV'3 ;
- 7 - CCVG : demande de subvention dans le cadre du Fonds d'aide aux communes ;
- 8 - Guide pratique de la Commune : participation de l'UCIAL ;
- 9 - Don pour la Ligue contre le Cancer suite au décès de Mme Francette BERNUCHON ;

- 10 - Salle Maigret - Honoraires Maîtrise d'Œuvre : Avenant n°2 ;
- 11 - RESSOURCES HUMAINES : Création d'un emploi permanent ;
- 12 - Adhésion à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Vienne (FDGDON 86) ;
- 13 - Motion contre les nuisances aériennes ;
- 14 - Questions diverses.

1 – Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs de l'exercice 2020

➡ Désignation du président de séance pour le vote des comptes administratifs 2020 :

- Monsieur Serge RENAUD

- Approbation des comptes de gestion 2020

Les comptes de gestion de Madame Valérie JEAMET, Trésorier de la Commune sont en concordance avec les comptes administratifs de l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- Approbation des comptes administratifs 2020

Conformément à l'article L2121-14 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la salle. M. Serge RENAUD, désigné comme président de séance pour le vote des comptes administratifs 2020, propose au vote les CA de l'exercice 2020 de la Commune qui s'établissent de la manière suivante :

➤ Lotissement Geneviève Vignes

● Investissement :

- Dépenses	:	690 307.48
- Recettes	:	409 536.14

● Fonctionnement :

- Dépenses	:	419 662.80
- Recettes	:	404 094.80

➤ Lotissement Le Cormier

● Investissement :

- Dépenses	:	15 838.84
- Recettes	:	7 919.42

● Fonctionnement :

- Dépenses	:	7 919.42
- Recettes	:	7 919.42

➤ **Centre Aéré**

• Fonctionnement :

- Dépenses	:	3 773.87
- Recettes	:	7 150.03

➤ **Caisse des Ecoles**

• Fonctionnement :

- Dépenses	:	50 296.68
- Recettes	:	58 870.91

➤ **CCAS**

• Investissement :

- Dépenses	:	0.00
- Recettes	:	1 219.00

• Fonctionnement :

- Dépenses	:	92 231.64
- Recettes	:	118 223.81

➤ **Mairie**

• Investissement :

- Dépenses	:	648 984.35	RAR : 290 477.30
- Recettes	:	549 008.81	RAR : 52 951.96

• Fonctionnement :

- Dépenses	:	995 300.05
- Recettes	:	1 882 656.09

➤ **Médiathèque**

• Investissement :

- Dépenses	:	382.69
- Recettes	:	2 000.00

• Fonctionnement :

- Dépenses	:	37 756.14
- Recettes	:	43 999.27

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,
- **APPROUVE** les comptes administratifs de l'exercice 2020 présentés.

Monsieur le Maire revient dans la salle de réunion du Conseil Municipal.

2 – Vote des budgets de l'exercice 2021

Après explications de Monsieur Serge RENAUD, Adjoint aux Finances, Monsieur le Maire propose au vote les budgets de l'exercice 2021 de la commune qui s'établissent de la manière suivante :

➤ Lotissement Geneviève Vignes

• Investissement	:	714 363.73
• Fonctionnement	:	423 185.15

➤ Lotissement Le Cormier

• Investissement	:	15 838.84
• Fonctionnement	:	7 929.42

➤ Caisse des Ecoles

• Fonctionnement	:	59 984.23
------------------	---	-----------

➤ CCAS

• Investissement	:	1 219.00
• Fonctionnement	:	104 962.17

➤ Médiathèque

• Investissement	:	2 000.00
• Fonctionnement	:	45 353.13

➤ Mairie

• Investissement	:	702 881.57	(dont 290 477.30 de RAR dép. 52 951.96 de RAR rec.)
• Fonctionnement	:		
- Dépenses	:	1 159 666.00	
- Recettes	:	1 563 691.16	

Monsieur le Maire précise que le budget Centre Aéré sera clôturé cette année, puisque la compétence a été transférée à la MJC de l'Isle-Jourdain via la CCVG.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- **VOTE** les propositions nouvelles des budgets primitifs de l'exercice 2021.

4 – Prise en charge du déficit foncier du lotissement

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Serge RENAUD, qui expose :

À ce jour, sur 31 lots, 7 ont été vendus (lot 26 : 1 039 m² - lot 1 : 912 m² - lot 7 : 1 034 m² - lot 27 : 911 m² - lot 28 : 894 m² - lot 29 : 915 m² - lot 30 : 928 m²), mais seul le lot 26 au prix de 23€/m².

Les 6 autres ont été cédés au prix de 15€/m².

Le déficit au m² est donc de 8 Euros, soit un **déficit total** de 5 594 m² x 8€ = **44 752.00€**.

Il est proposé de procéder à la prise en charge du déficit foncier d'un lot par an, par le budget principal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la prise en charge du déficit foncier d'un lot par an, par le budget principal ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 6521 du BP Mairie, et à l'article 7552 du BP Lotissement.

5 - BP 2021 : Provision pour dépréciation du compte de tiers

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Serge RENAUD, qui expose :

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution des provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation, conformément à l'article R2321-23° du CGCT, lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision doit être constituée par délibération, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la collectivité à partir des éléments communiqués par le comptable public.

Les reprises sur provisions permettent d'atténuer la charge sur l'exercice des dotations aux provisions des nouvelles créances douteuses et d'en diminuer l'impact voire de les neutraliser sur le résultat de l'exercice.

Monsieur Serge RENAUD rappelle que le montant de 5 501.19 € constitue des recettes non recouvrées (de 2015 à 2018). Il s'agit principalement de recettes liées à la restauration scolaire, et aux loyers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de constituer** une provision pour risques pour un montant total de 1 200 € ;
- **d'imputer** ce montant à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » du budget communal.

6 – Conseil Départemental : demande de subvention au titre d'ACTIV' Volet 3

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commune peut bénéficier de subventions du Conseil Départemental, au titre d'ACTIV (Accompagnement des communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne) Volet 3 « Dotation de Solidarité Communale », pour les travaux suivants :

Nature des travaux	Montant HT de la dépense	Subvention sollicitée
Voirie Communale	65 611.00	19 620.00
Travaux	40 689.00	12 164.00
Matériel de Voirie	24 922.00	7 456.00
Eclairage public	35 477.00	10 791.00
Cimetière	7 434.00	2 289.00
TOTAL	108 522.00	32 700.00

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions pour les travaux mentionnés auprès du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions pour les travaux mentionnés auprès du Conseil Départemental, et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

7 – CCVG : demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Aide aux Communes

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commune peut bénéficier de subvention de la CCVG dans le cadre du Fonds d'Aide aux Communes (le taux de subvention est de 30% du montant HT des travaux et plafonné à 15 000 € sur 3 ans).

Monsieur le Maire propose de demander la totalité de la subvention cette année, pour les travaux suivants :

Nature des travaux	Montant HT de la dépense	Subvention sollicitée
Equipement Mairie	7 455.00	2 236.00
Bâtiments communaux (remplacement stores Ecole et Médiathèque)	8 910.00	2 673.00
Aménagement Place Saint Pierre	15 694.00	4 523.00
Matériel de Voirie	18 561.00	5 568.00
TOTAL	50 620.00	15 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **ACCEPTÉ** la proposition de Monsieur le Maire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

8 – Guide pratique de la Commune : participation de l'UCIAL

Monsieur le Maire rappelle qu'un guide pratique a été édité et distribué aux administrés de la Commune en fin d'année 2020.

Le coût de l'opération s'élevait à 3 079.20 Euros TTC.

L'UCIAL (l'Union des Commerçants, Industriels, Artisans et Professions Libérales) propose de participer à hauteur de 50%, soit 1 539.60 Euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, décide :

- **D'ACCEPTER** la proposition de l'UCIAL ;
- **D'IMPUTER** le montant de la recette à l'article 7718 du BP 2021 MAIRIE.

9 - Don pour la Ligue contre le Cancer suite au décès de Mme Francette BERNUCHON

Monsieur le Maire expose :

Traditionnellement, lors du décès d'un agent ou ancien agent, la Commune participe à hauteur de 80 Euros pour une gerbe de fleurs.

A l'occasion des obsèques de Madame Francette BERNUCHON, ancienne secrétaire de Mairie de la Commune, la famille ne souhaitait pas de fleurs, mais un don au profit de la Ligue contre le cancer. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de faire un don de 80 Euros à la Ligue contre le cancer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, décide :

- **D'ACCEPTER** la proposition de Monsieur le Maire ;
- **D'IMPUTER** la dépense à l'article 6232 du BP 2021 MAIRIE.

10 - Salle Maigret - Honoraires Maîtrise d'Œuvre : Avenant n°2

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Serge RENAUD, en charge du dossier, qui présente l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre :

OBJET DE L'AVENANT :

Suite aux travaux engagés et à l'évolution du projet, le montant des travaux estimés a été modifié. Prévu à hauteur de 340 300 € HT, il est définitivement réévalué à 459 177.00 €HT, et après déduction du coût des travaux supplémentaires de 36 675 € HT générés par une erreur de diagnostic, le montant de travaux retenu pour l'établissement du présent avenant est acté à 422 502.00 € HT.

Montant initial de rémunération : 38 196.56 € HT (compris phase Diag)

Montant définitif : 38 196.56 € HT + 7 825.63 € HT = 46 022.19 € HT
soit 55 226.63 € TTC.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la salle socioculturelle Maigret.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres ;

- **ACCEPTÉ** la proposition de Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention de Maîtrise d'œuvre, et tout document relatif à ce dossier ;

11 - RESSOURCES HUMAINES : Création d'un emploi permanent

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Serge RENAUD, qui expose :

Le contrat (CDD) d'un de nos agents techniques arrive à son terme le 31 mars 2021. Le souhait de la Municipalité est de maintenir une équipe de 4 agents (avec mutualisation éventuelle).

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} avril 2021, un emploi permanent au grade d'adjoint technique, à temps complet, à raison d'un 35/35ème.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres décide :

- la création, à compter du 1^{er} avril 2021, d'un emploi permanent au grade d'adjoint technique, à temps complet, à raison d'un 35/35ème.

- À ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux au grade d'adjoint technique.
- L'agent affecté sera chargé principalement des fonctions suivantes : entretien des espaces verts, entretien des bâtiments communaux, entretien de la voirie ; il exercera les fonctions d'agent technique polyvalent.

12 - Adhésion à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Vienne (FDGDON 86)

Monsieur le Maire expose :

La FDGDON agit contre les organismes nuisibles, les espèces exotiques envahissantes et les dangers sanitaires qui portent atteinte à la santé des végétaux ou à la santé publique pour le département. Elle propose aux collectivités ses services tels que la prévention, le conseil et l'information, et également, la destruction des nids de frelons asiatiques.

L'adhésion engage à nommer un référent local qui sera le lien technique avec la FDGDON.

Le coût annuel de l'adhésion, lié au nombre d'habitants, est de 120€ de 1001 à 2000 habitants (pour 2021).

Cette adhésion permet également au particulier résidant dans la commune adhérente, demandant l'intervention de la FDGDON 86, de bénéficier du tarif forfaitaire de 97 € pour la destruction des nids de frelons (au lieu de 135€).

L'adhésion vaut pour une année civile, elle est renouvelable par tacite reconduction sauf démission expresse de l'adhérent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres ;

- **ACCEPTÉ** d'adhérer à la FDGDON 86 notamment pour la destruction des nids de frelons asiatiques ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier ;

13 - Motion contre les nuisances aériennes

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Serge RENAUD, qui expose :

De nombreux administrés ont fait part des difficultés et des nuisances rencontrées suite aux passages répétés à très basse altitude et aux manœuvres de pilotage aérien au-dessus du territoire de la commune d'Usson du Poitou. Ces manœuvres aériennes d'entraînement réalisées par les pilotes en formation de la base aérienne de Cognac, génèrent des niveaux de bruit parfois insupportables pour la population, en particulier pour celle qui présente des fragilités comme les résidents de la maison de retraite de 100 lits installée proche du centre bourg. Nous avons conscience que la formation de nos pilotes militaires est naturellement nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- Demande au CDAOA (Commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes) la possibilité d'aménager les zones de manœuvres, d'acrobaties et de voltige pour diminuer le niveau de bruit généré par ces nouveaux modèles d'avions à turbine de type "Pilatus."

Séance levée à : 23h20.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.